



Arrêté n°D420269AT

**Portant sur une restriction de circulation sur la
RD n° D321**

STAM Val de Lorraine

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande de l'entreprise entreprise SBTP en date du 07 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers à l'occasion de travaux d'entretien des joints de dilation de l'Ouvrage d'Art référencé D321.035, sur la RD n° D321 du PR 1+800 au PR 2+0, sur le territoire de la commune de Lay-Saint-Christophe, pour le compte du CD54 ;

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

ARRETE

Article 1- La nuit du 12 octobre 2020 au 13 octobre 2020, de 20H00 à 06H00, la circulation s'établit comme suit sur la RD n° D321 du PR 1+800 au PR 2+0, au droit du chantier :

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- dépassement interdit,
- chaussée rétrécie,
- alternat de circulation au moyen de feux tricolores,

Article 2 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du maître d'ouvrage des travaux.

Article 3 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

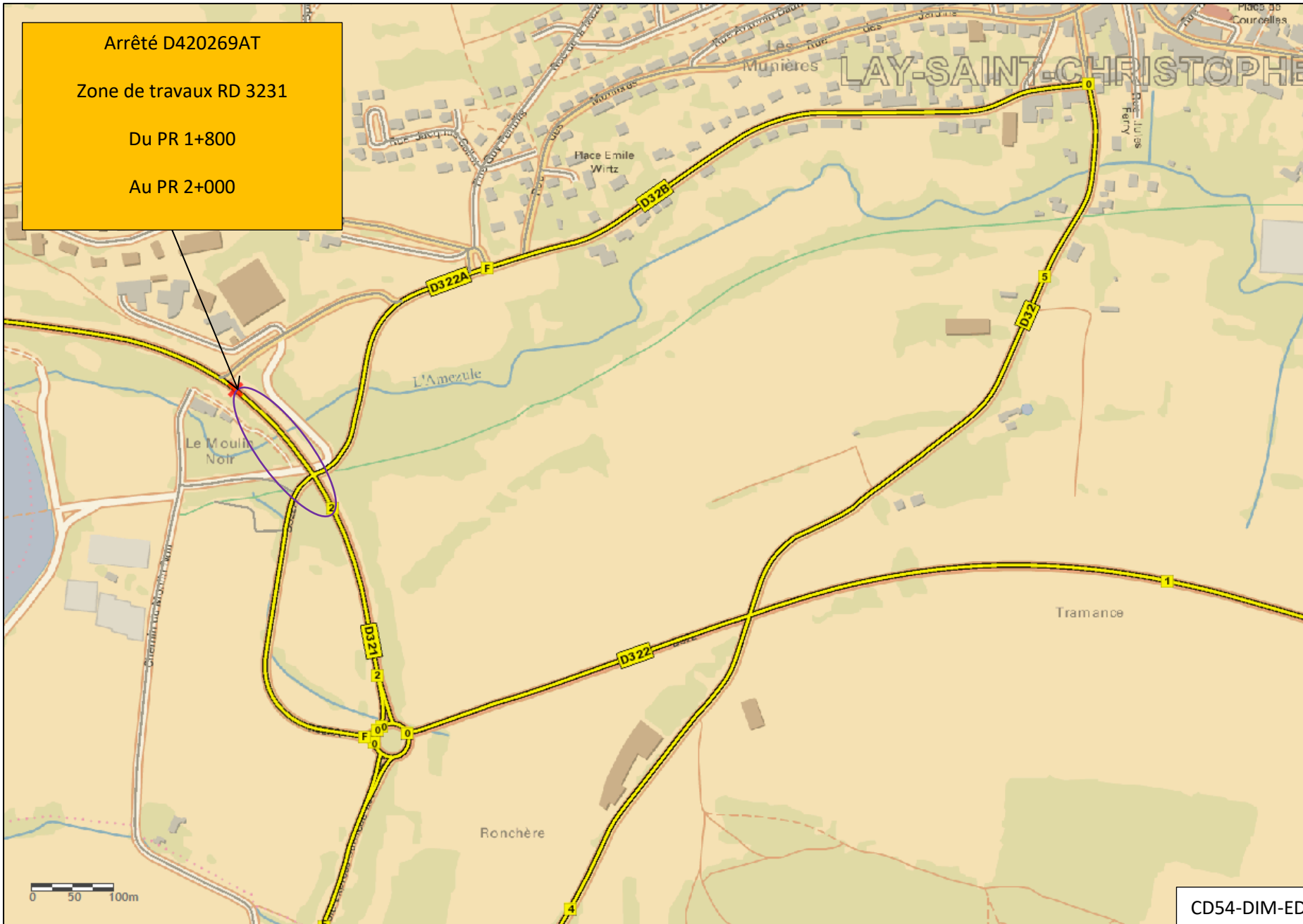
- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Monsieur le Maire de la commune de Lay-Saint-Christophe,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 07 octobre 2020

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
Pour la présidente du conseil départemental,
Le directeur Infrastructures et Mobilité



Arrêté D420269AT
 Zone de travaux RD 3231
 Du PR 1+800
 Au PR 2+000

LEGENDE

Zone chantier

Route barrée

Déviaton

RD

Infos

Sens déviaton
 →